



CHARTRE DE PRÉVENTION DES PHÉNOMÈNES DE VIOLENCE

Les organisations syndicales signataires de la charte de prévention des phénomènes de violences ont participé au 1er comité de suivi ce 6 avril 2022.

Force est de constater que le compte n'y est pas !

Nous rappelons que l'objectif de cette charte est de réduire toutes les formes de violences alors que celles-ci ne cessent d'augmenter. Il est plus qu'urgent d'agir, le ministère a déjà mis beaucoup trop de temps à tergiverser sur ces 20 engagements !

Puisque le garde des Sceaux a enfin décidé de se saisir du fléau de la violence en cosignant cette charte, le ministère doit maintenant passer à l'action sur l'ensemble de ses engagements !

Il est hors de question pour nous d'accepter que le secrétariat général laisse les directions faire leur marché en picorant parmi les 20 engagements que contient cette charte. Toutes les formes de violences qu'elles soient physiques ou verbales, qu'elles émanent des publics accueillis, de l'institution ou de la hiérarchie doivent trouver des réponses au plus haut niveau.

Les OS signataires de cette charte exigent que ces engagements soient déclinés en plan d'action ministériel facilement déclinables sur le terrain.

Les OS signataires exigent aussi qu'un budget spécifique soit affecté pour mettre en œuvre ce plan d'action ministériel, seule garantie d'une application concrète.

Les OS signataires attendent des réponses rapides et sauront prendre leurs responsabilités !

LE MINISTÈRE DOIT SE MONTRER À LA HAUTEUR DE SES ENGAGEMENTS !